



Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#154, juillet 2021 — www.papaco.org/fr



Edito

GEOFFROY MAUVAIS

COORDONNATEUR DE L'UICN-PAPACO

PRÉPARONS MARSEILLE : L'ACTION DE LA FRANCE POUR SES AIRES PROTÉGÉES

Le gouvernement français a publié, ces derniers mois, plusieurs documents de stratégie pour la conservation de la biodiversité. L'un d'eux expose plus particulièrement les actions qui sont prévues dans et pour les aires protégées entre maintenant et 2023. Puisqu'en septembre, nous aurons tous les yeux braqués, de près ou de loin, sur Marseille, dans le Sud de la France (*tout près de plusieurs magnifiques parcs nationaux d'ailleurs*), voyons ce que le pays hôte du congrès mondial de la nature promet à ses parcs et réserves.

Le plan d'actions comporte 18 mesures qui couvrent 7 objectifs. Tous s'inscrivent dans une stratégie nationale aires protégées à l'horizon 2030 et proposent des actions à réaliser rapidement, dans le premier tiers de la décennie.

Le premier objectif vise à renforcer le réseau des aires existantes : en portant leur surface à 30% du territoire à terme dont 10% bénéficieraient d'une protection forte. Ainsi, la philosophie n'est pas seulement de protéger plus, mais surtout, de protéger mieux en utilisant les outils modernes de la conservation. Et notamment en renforçant la cohérence du réseau, sa connectivité et donc sa résilience.

Le second objectif parle d'un sujet qui nous est cher : former (mieux) les gestionnaires des aires protégées, les mettre en réseau et accroître leur redevabilité, et donc potentiellement l'efficacité de ces territoires, par des évaluations adaptées.

Le troisième objectif n'est pas moins important mais certainement plus complexe à atteindre : il vise à s'assurer que les usages, les activités qui ont lieu dans les aires protégées sont durables et compatibles avec leur objectif de conservation de la nature.

L'objectif 4 veut conforter l'intégration des AP dans les territoires plus vastes qui les accueillent. Il s'agit de s'assurer qu'elles sont prises en compte dans toutes les politiques publiques sectorielles, que les citoyens prennent toute leur part dans la protection de ces espaces et qu'en particulier les jeunes ont conscience de leur valeur pour les inciter à s'engager dans la conservation. On ne peut faire plus louable ni plus essentiel or c'est souvent un aspect peu considéré par ceux et celles en charge des réseaux d'AP.

Le suivant s'intéresse au rôle et à l'impact que peuvent avoir les aires protégées françaises au sein du réseau mondial de la conservation et comment elles peuvent aider d'autres lieux à réussir dans un cadre de coopération dans lequel le modèle des réserves de biosphère, et donc du développement durable, prendrait une place spéciale.

L'objectif 6 est plus prosaïque et nous ramène à la réalité : il faut consolider le financement des AP et s'assurer qu'elles sont justement rétribuées pour les nombreux services qu'elles rendent. Y compris en développant les financements privés, citoyens, participatifs...

Et enfin le septième objectif entend remettre ces espaces particuliers au cœur de la connaissance et de la recherche sur la biodiversité en tant que laboratoires vivants de la conservation de la nature.

Rien de tout cela n'est fondamentalement nouveau mais l'ensemble est cohérent et préfigure du chemin qui sera pris vers 2030 en France. Chaque objectif pourrait certainement sans difficulté s'appliquer aux AP en Afrique ou ailleurs. Ainsi, que vous vous rendiez à Marseille en septembre ou pas, soyez curieux (en visitant le stand du pays hôte ou en ligne) et renseignez-vous sur ce qui a été ou est fait, il y a sûrement des leçons à apprendre.

Plus d'info sur ce [plan d'actions](#) •

MOOC Conservation

LES MOOC

Inscriptions ouvertes. Les inscriptions pour la prochaine session sont ouvertes. La même sélection de MOOC sera disponible, et comme d'habitude, un MOOC réussi est sanctionné par une attestation de réussite.

Prochaine session : 1 septembre au 19 décembre 2021 (minuit).

Inscriptions aux MOOC : mooc-conservation.org.

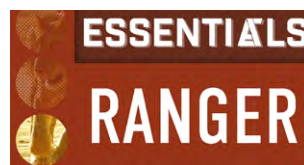


LES ESSENTIELS

Qu'est-ce que c'est ? Ces Essentiels sont des formations courtes adaptées aux profils professionnels d'acteurs impliqués dans la gestion d'aires protégées, selon le niveau de responsabilités.

Les Essentiels sont disponibles tout le long de l'année.

Inscriptions : mooc-conservation.org



ESSENTIEL RANGER

Pour les professionnels d'AP qui appliquent les décisions et assurent la mise en œuvre pratique des activités sur ces territoires.



ESSENTIEL MANAGER

Pour les professionnels d'AP devant planifier, encadrer et évaluer le travail des rangers.

➔ **MANAGER LOI :** s'occupe essentiellement de l'application des lois et secondairement la valorisation de l'AP et de ses ressources naturelles.



➔ MANAGER RECHERCHE :

s'occupe essentiellement des activités de recherche, suivi évaluation et suivi écologique.



ESSENTIEL LEADER

Destiné aux acteurs qui influencent plus largement

le contexte de la gestion des AP, sans nécessairement travailler directement au sein d'une AP.

CERTIFICAT EN LIGNE EN CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

Prochain examen : 15 décembre 2021.

Candidatez : [remplissez le formulaire ici](#).

De quoi s'agit-il ? Ce certificat n'est pas une attestation de réussite. Il est délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie. Pour pouvoir passer l'examen, il faut avoir validé (les conditions sont sur mooc-conservation.org) :

- les 6 premiers MOOC du Papaco (GAP, SE, LOI, SP, VAL et Tech, pas les Essentiels) ET ;
- l'un des trois MOOC de l'IFDD OU le MOOC Aires marines protégées.

LE PAPACO EN LIGNE

[facebook/IUCNpapaco](https://facebook.com/IUCNpapaco)

Groupe FB privé des MOOC (Français)

[@mooconconservation](https://www.instagram.com/mooconconservation) (Instagram)

[@Papaco_IUCN](https://twitter.com/Papaco_IUCN) (Twitter)

Papaco.org

Newsletter GPAP (Programme UICN des AP)

Diplôme d'Université

FIN DU D.U. 17 (AVRIL-MAI 2021)

La 17^{ème} édition du Diplôme d'Université sur le « Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées (DU GAP) » s'est tenue du 19 avril au 28 mai 2021 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Cette édition intégrait une phase préparatoire basée sur la réalisation de 2 MOOC (GAP et Suivi écologique), et a réuni 19 auditeurs issus de 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie et Togo). Organisée par l'UICN (à travers ses programmes PACO et PAPACO) en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte), la formation a bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne. À l'issue de la formation, les gestionnaires et techniciens des



aires protégées ont été encouragés à valoriser sur le terrain les connaissances acquises et à promouvoir le réseautage entre étudiants du DU-GAP en vue de contribuer à améliorer la gestion des aires de protection de la biodiversité dans leurs pays. Les auditeurs ont dit repartir mieux outillés dans la perspective de pouvoir influencer les prises de décisions institutionnelles ou pratiques, relatives aux aires protégées.

INSCRIPTIONS OUVERTES

18^{ÈME} ÉDITION - OPTION LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Quand et où ? 25 octobre au 3 décembre 2021 à Ouagadougou. En raison de la situation sanitaire mondiale, les organisateurs se réservent le droit d'adapter les modalités de réalisation de cette formation. Le nombre total des participants est limité à 20 places.

Objectifs de la formation : renforcer les compétences des acteurs en matière de gestion des aires protégées et de conservation de la biodiversité, avec un accent particulier sur la Lutte contre la Criminalité Environnementale afin de leur permettre de mieux faire face aux défis liés aux pressions multiformes sur les ressources naturelles et les aires protégées. Au sortir de cette formation, il est attendu que les participants disposent de compétences sur la gestion des aires protégées, renforcées particulièrement en matière de lutte contre la criminalité environnementale.

Comment participer ? Candidats sélectionnés sur dossier à compléter sur internet : <https://fc.usenghor.org>.

Cibles de la formation : gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés d'Afrique de l'Ouest. Idéalement, les candidats retenus devront être ceux impliqués dans des activités de lutte contre la criminalité environnementale, d'application des lois, de réglementation, de contrôle et contentieux, etc. Le programme s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations ou du secteur privé œuvrant dans le domaine de la lutte contre la criminalité environnementale ou d'application des lois dans le domaine environnemental, etc.

Coût de la formation : entièrement prise en charge par le projet « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest » financé par l'Union européenne dans le cadre du PIR 11^{ème} FED au profit des pays membres des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO en plus de la Mauritanie et mise en œuvre par l'UICN PACO.

Date limite d'inscription : 15 août 2021

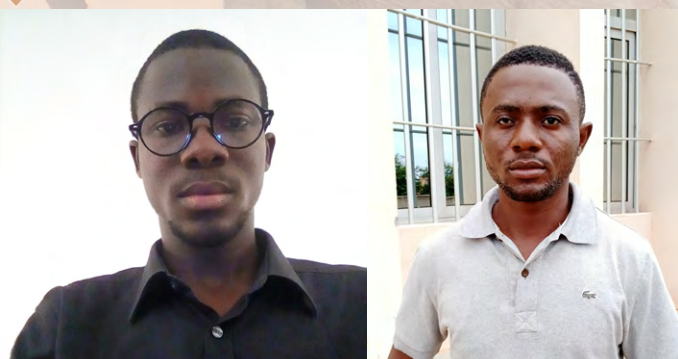
Contact Université Senghor : Madame Marie SAMY, Assistante de Direction du Département Environnement, Université Senghor à Alexandrie, Egypte.

Contact UICN : Monsieur Arnel BADOLO, Assistant administratif du Projet Gouvernance (UICN PACO).

Ambassadeurs etc.

DEUX NOUVEAUX AMBASSADEURS : VALENTIN (LOMÉ, TOGO) ET YENHAME (KARA, TOGO)

C'est à cheval entre deux sessions que Jean Mbarma (Kara, Togo) et Samuel Banla (Lomé, Togo) laissent leur place à deux nouveaux ambassadeurs : Valentin (à gauche) et Yename (à droite). Un grand merci à Jean et à Samuel pour le travail effectué ces dernières deux années. Bonne continuation à tous les deux, et bienvenue à Valentin et à Yenhamé !



AMBASSADEUR ? Il s'agit d'un étudiant des MOOC du Papaco s'étant porté volontaire pour venir en aide aux étudiants de sa ville/région.

Liste complète : [ici](#).

Liste des ambassadeurs (cliquez sur leur nom pour leur envoyer un mail) :

- [Bénin, Kévin](#)
- [Bouaké \(Côte d'Ivoire\), Bernadette](#)
- [Burkina Faso, Valéry](#)
- [Burundi, Léonidas](#)
- [Comores, Humblot](#)
- [Côte d'Ivoire, Mamadou](#)
- [Douala \(Cameroun\), Mathias](#)
- [Gabon, Brice](#)
- [Guinée \(Conakry\), Moussa](#)
- [Haïti, Talot](#)
- [Kara \(Togo\), Yenhamé](#)
- [Kenya, James](#)
- [Kindu \(RDC\), Ohm](#)
- [Kinshasa \(RDC\), Emmanuel](#)
- [Kisangani \(RDC\), Richard](#)
- [Mali, Seydou](#)
- [Lomé \(Togo\), Valentin](#)
- [Lubumbashi \(RDC\), Albert](#)
- [Madagascar \(Tana\), Raymond](#)
- [Maroc, Rachid](#)
- [Mauritanie, Fall](#)
- [Niamey \(Niger\), Oumarou](#)
- [Nigeria, Michael](#)
- [Pointe Noire \(Congo\), Charmand](#)
- [Rwanda, Leonard](#)

- [Sénégal, Oumy](#)
- [Sierra Leone, James](#)
- [Tchad, Seid](#)
- [Tunisie, Moadh](#)
- [Yaoundé \(Cameroun\), Pascale](#)
- [Zambia, Chewe](#)
- [Zimbabwe/South Africa, Fanuel](#)
- [Diffa \(Niger\), Omar](#)



Les MOOC en université

BÉNIN : L'UNIVERSITÉ DE PARAKOU ET LES MOOC DE L'UICN PAPACO

Les MOOC de l'UICN PAPACO, un tremplin dans le processus d'acquisition de savoir et la validation des crédits de cursus doctoral à l'Université de Parakou au BENIN

Auteurs : NATTA Armand Kuyéma[°], AGOSSOU Hippolyte[°], AHOJANDJINOUE Enagnon Benoit Olivier[°]

[°]Laboratoire d'Ecologie, de Botanique et de Biologie végétale (LEB), Université de Parakou, BP 123 Parakou, BENIN

* Enseignant-Chercheur, +229 97763438, armand.natta@gmail.com

Plus qu'une nécessité, cette initiative de l'UICN PAPACO s'est imposée involontairement à nombre de gestionnaires des ressources naturelles en formation à l'Université de Parakou. Elle offre des possibilités à tous de suivre des cours d'institutions et d'universités prestigieuses et expérimentées gratuitement. Elle permet aux professionnels de la conservation d'avoir des compléments d'informations et de formations, d'élargir leur culture générale ou de répondre à des préoccupations pratiques ponctuelles et/ou pérennes. Le contenu de ces formations est très apprécié à l'Université de Parakou. « Les MOOC de UICN PAPACO permettent d'avoir un niveau de compréhension élevée en matière de Gestion des Aires Protégées. Ces MOOC offrent des opportunités qu'on peut saisir dans la recherche scientifique, et aussi donnent une diversité d'information sur des sites internet de recherches en biodiversité/aires protégées » a laissé entendre Miché, étudiant en Master à la Faculté d'Agronomie de Parakou ayant déjà validé la majorité des MOOC. Au-delà du savoir que ces cours en ligne distillent, plusieurs tirent aussi le savoir-être. Il dote donc les apprenants d'un dynamisme qui suscite en eux la recherche permanente d'opportunité pour se hisser à un niveau appréciable du savoir en Gestion des Aires Protégées. C'est le cas de Joël qui lui a déjà obtenu son certificat pour tous les MOOC : « ces MOOC m'ont permis d'obtenir des opportunités de stages et de bourses, et aussi d'être sélectionné dans le réseau international des étudiants pour le climat de l'Université Laval au Canada... ».

Pour l'équipe enseignante, majoritairement familière des MOOC du PAPACO, la réussite de ces cours en ligne ne se

joue pas seulement dans l'ouverture à tous les apprenants, quelle que soit leur origine, mais aussi dans leur intégration à des cursus d'établissements supérieurs comme des crédits à valider. C'est dans cet ordre d'idée que depuis deux ans, le Conseil Scientifique de la formation Doctorale en 'Monitoring et Conservation de la Biodiversité - MCB' de l'Ecole Doctorale 'Sciences Agronomiques et de l'Eau - EDSAE' et les enseignants du Laboratoire d'Ecologie, de Botanique et de Biologie végétale (LEB) de l'Université de Parakou ont initié, l'intégration de ces modules de renforcement de capacité dans le cursus académique des étudiants. De même, pour les étudiants en Master du Département d'Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles (AGRN), de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou, ces MOOC permettent d'approfondir les savoirs notionnels reçus puis de voir de plus près les réalités pratiques des aires protégées d'ici et d'ailleurs par le biais des capsules de vidéos pédagogiques et des évaluations. Au profit des Doctorants en Monitoring et Conservation de la Biodiversité (MCB), les attestations de ces MOOC sont prises en compte par les différents comités de thèse pour la validation des crédits du cursus doctoral. Les sources de vérification de ces initiatives sont les fiches de validation des crédits pour les points de thèse des doctorants de l'ED-SAE et aussi l'obligation faite aux étudiants de justifier de la validation d'un ou de plusieurs MOOC à travers des attestations lors de leurs séjours d'incubation ou de stage dans les différents laboratoires traitant des questions de conservation à l'Université de Parakou. Les MOOC de l'UICN PAPACO bénéficient de cette notoriété à cause

de leur caractère complet, holistique, précis et actualisé. Globalement, l'expérience de ces dispositions académiques complémentaires au niveau du Département AGRN, de la formation doctorale en MCB (ED-SAE) et du LEB se révèle déjà de plus en plus concluante et sera évaluée lors de la prochaine session de révision des curricula de formation.

Par ailleurs, à en croire la majorité des étudiants, ces cours en ligne facilitent la maîtrise de la manipulation de même que les contextes d'utilisation de certains outils clés de terrain comme le GPS, les caméras pièges et les drones pour ne citer que ceux-là. Cette initiative de l'UICN PAPACO vient donc compléter à juste titre les crédits de formation en

Aménagement et Gestion des Aires Protégées à l'Université de Parakou qui sont limités dans le temps et ne peuvent pas prendre en compte toutes les thématiques telles que présentées dans les MOOC. Enfin, les responsables des MOOC diversifient et actualisent leur contenu pour le bonheur des étudiants, des chercheurs et scientifiques de l'Université de Parakou qui d'ailleurs les apprécient comme documentation et illustrations de références dans leur programme de formation.



Photo : Passage de l'Ambassadeur MOOC PAPACO/ Bénin au LEB le 03-10-2020 pour une séance de sensibilisation et d'initiation au MOOC à l'endroit des étudiants

Lignes directrices



NATURE 2030 : UN PROGRAMME POUR L'UNION 2021-2024

Lire le programme complet : <https://portals.iucn.org/library/node/49290>

Introduction

Depuis plus de 70 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN, une Union constituée de membres, œuvre pour que l'être humain et la nature aient un avenir durable. Guidée par sa vision : un monde juste qui valorise et conserve la nature, elle fait appel à des membres aussi nombreux que divers et à des milliers d'experts volontaires. L'UICN, dont l'influence est mondiale, concentre ses efforts sur sa mission vitale: protéger le monde naturel et reconstruire une planète saine et équitable pour l'être humain et la nature. Tous les quatre ans, les Membres de l'UICN, qui comprennent des États, des organismes publics et des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et des organisations de peuples autochtones, approuvent un Programme accompagné par un Plan financier statutaire quadriennal. Le Programme de l'UICN définit de larges domaines de travail et fixe des objectifs ambitieux assortis d'indicateurs de mesure du succès. Le Programme de l'UICN est le point culminant de nombreuses années de délibération à travers toute l'Union. Pour la première fois, le Programme de l'UICN Nature 2030 inscrit ses ambitions dans un cadre décennal (2021-2030) et lance un appel à la mobilisation de l'Union tout entière autour d'un document stratégique, de haut niveau, qui englobe et invite les contributions des Membres, des Commissions et du Secrétariat de l'UICN. Cette perspective à plus long terme traduit la volonté de s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ainsi que sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Pour respecter les cycles statutaires de l'UICN, les Membres auront la possibilité de façonner et d'approuver, en 2024 et 2028, un Programme de l'UICN Nature 2030 révisé qui s'appuiera lui-même sur le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

En outre, ce Programme de l'UICN Nature 2030 voit le jour dans un contexte mondial extraordinaire, celui de la pandémie de COVID-19 et de la réaction de la société à cette menace. La pandémie ne bouleverse ni la motivation ni la structure du Programme de l'UICN Nature 2030 et, en réalité, met en relief son importance globale. Toutefois, la pandémie elle-même, tout comme ce qu'elle révèle sur les liens entre la nature et l'émergence de maladies infectieuses, d'une part, et la santé humaine globale, d'autre part, aura sans nul doute des effets sur les aspects spécifiques de l'application du Programme. Pour faire en sorte que ceux-ci soient dûment traités, un document d'accompagnement sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et la santé humaine pour le Programme de l'UICN Nature 2030 est en train d'être rédigé. Le but est d'en débattre et de l'approuver durant le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui aura lieu en septembre 2021. En somme, Nature 2030 est un Programme réellement unifié, comme l'envisageait la « Charte Un seul Programme » de l'UICN, qui a pour mission de renforcer plus efficacement la prestation et l'impact de l'Union, en utilisant le levier des rôles respectifs, des capacités et des caractéristiques uniques des éléments qui constituent l'Union –ses Membres, ses Commissions, ses Comités nationaux et régionaux et son Secrétariat

Section 1: La crise planétaire

Notre monde est en crise. La perte rapide de biodiversité et le climat qui change dangereusement sont parmi les témoins de cette crise. Pour que le monde soit plus prospère, plus sain, plus juste et plus équitable, il est vital de conserver la nature et la pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner et exacerber cette vérité. Nous devons inverser la tendance à la disparition de la nature, restaurer nos écosystèmes naturels et le faire maintenant si nous voulons que se concrétise la vision 2050 du nouveau cadre

mondial de la biodiversité pour l'après-2020: « Vivre en harmonie avec la nature ». Une personne sur dix est encore plongée dans une pauvreté extrême mais depuis 25 ans, plus d'un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté. Or, la prospérité économique collective de l'humanité s'est faite au détriment de la nature car de multiples facteurs et pressions agissent de manière négative sur la biodiversité et les services écosystémiques : l'empreinte de l'être humain sur la nature n'a jamais été plus marquée. Les évaluations de l'environnement révèlent deux choses essentielles : premièrement, les tendances sont globalement négatives pour toute la vie sur Terre et pour les avantages que la nature fournit à l'être humain ; mais, deuxièmement, des changements transformateurs, adoptés de toute urgence, peuvent encore inverser ces tendances.

Il y a cependant encore de bonnes raisons d'être optimistes. Nous avons des preuves irréfutables de l'efficacité de la conservation et de sa contribution vitale à la réalisation de nombreux objectifs de l'humanité. L'investissement sociétal mondial pour la reprise après la pandémie de COVID-19 ouvre la porte à des changements transformateurs par la mise en œuvre de la conservation de la nature aux échelles requises pour réduire le risque d'apparition de telles crises à l'avenir. L'UICN prône des mesures de conservation très variées qui ont prouvé leur efficacité et donnent une chance à notre planète – le système indispensable à la vie – mais, pour modifier notre trajectoire actuelle, ces mesures de conservation doivent être déployées de toute urgence et à plus grande échelle.

Section 2: Apporter des changements transformateurs

2.1 Conserver la nature pour soutenir les Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les 193 États Membres des Nations Unies, fixe un cadre ambitieux d'Objectifs de développement durable (ODD) avec leurs cibles et leurs indicateurs, pour relever les défis mondiaux qui se posent à la société. Il reconnaît que le monde naturel doit être protégé de toute urgence, à la fois pour lui-même, et pour répondre aux besoins de 9,8 milliards de personnes d'ici à 2050. La vie sur Terre est directement représentée par deux des ODD, l'un pour la vie aquatique (ODD14) et l'autre pour la vie terrestre (ODD15).

Ces objectifs soutiennent et sont eux-mêmes soutenus par les ODD pour le maintien de l'égalité entre les sexes (ODD5), pour l'eau douce (ODD6), le climat (ODD13) et la bonne gouvernance (ODD16). La pandémie de COVID-19 a mis clairement en lumière les relations équivalentes avec l'ODD pour la bonne santé et le bien-être (ODD3), et l'importance d'approches multisectorielles englobant la santé des êtres humains, des animaux domestiques et de l'environnement (« Une seule santé ») pour les traiter.

Le Programme reconnaît que les problèmes mondiaux actuels sont interconnectés et interdépendants ; on ne saurait comprendre ni résoudre aucun d'entre eux de manière isolée. Des solutions systémiques sont requises pour aborder tous les ODD de façon intégrée. Il importe d'ailleurs de traiter simultanément tous les ODD car l'application isolée de certains pourrait avoir un effet négatif sur les autres à long terme. Pour une réalisation optimale de tous les ODD, il convient de traiter en même temps les questions sociales, éthiques et culturelles. Faute de placer une nature en bonne santé au cœur des préoccupations, le développement durable sera impossible. En 2021, les objectifs de conservation de la vie aquatique et terrestre seront réajustés et le monde choisira de nouveaux objectifs pour la nature jusqu'en 2030, dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tout en poursuivant l'application de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat. Si nous n'inversons pas la tendance à la déperdition de la nature, cependant, nous compromettrons tout espoir de réaliser les Objectifs de développement durable d'ici à 2030, comme le démontre clairement le Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES. Le rôle d'importance critique que joue une nature en bonne santé pour relever d'autres défis tels que la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique, la santé humaine et la sécurité alimentaire et de l'eau, et vice versa, est vital pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 représente une opportunité de collaboration unique tandis que nous accélérons et intensifions nos efforts pour « vivre en harmonie avec la nature » d'ici à 2050.

2.2 La conservation, ça peut marcher

Il y a de nombreuses raisons d'être optimistes et nous en avons des preuves claires. La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées révèle qu'en l'absence de toute mesure

de conservation, les tendances au risque d'extinction pour les espèces auraient été au moins 20% supérieures. L'application des techniques d'autres disciplines révèle les effets réels de la conservation à ce jour. Pour qu'il y ait des changements transformateurs, il faut une mise à l'échelle de ces effets. Aux fins du présent Programme, les changements transformateurs exigent une réorganisation fondamentale de tous les secteurs à l'échelle du système, à l'aide de leviers pour apporter des changements économiques et sociaux en vue de réaliser les ambitions du Programme, notamment l'évaluation des externalités environnementales, l'élimination des subventions perverses qui ont un effet négatif sur la nature et le recours à des incitations pro-nature positives pour changer le comportement de la société et des entreprises. En outre, il est de plus en plus reconnu que le bien-être humain ne doit pas se faire aux dépens de la nature. En effet, la nature sert de fondement à la prospérité de l'humanité et des systèmes économiques, et la participation de toutes les communautés à la restauration et au maintien de la biodiversité, peut, elle-même, être génératrice de bien-être humain et d'avantages économiques. La conservation de la nature en général, et des aires protégées en particulier, joue aussi un rôle critique en matière d'atténuation des catastrophes économiques et sanitaires en aidant à répondre et réagir à l'émergence de maladies infectieuses et en limitant ainsi la perte économique qui en résulte, notamment celle qui découle des freins mis au tourisme. La Nouvelle économie climatique montre qu'un changement en faveur de formes durables d'agriculture, associé à une protection rigoureuse des forêts, pourrait produire plus de 2000 milliards USD d'avantages économiques par an, et qu'une croissance faible en carbone pourrait donner des avantages économiques de 26000 milliards USD jusqu'en 2030. Beaucoup de pays s'efforcent d'inclure dans leur PIB et dans leur comptabilité nationale les avantages que la nature apporte à leur population. À long terme, une croissance verte durable exige de dissocier l'économie de ses impacts négatifs sur la nature. Nous avons beaucoup à apprendre des connaissances et des actions des peuples autochtones du monde entier. Beaucoup d'écosystèmes, parmi les plus précieux de la planète, sont aussi des territoires où vivent des peuples autochtones et des communautés locales. Il est, en conséquence, impératif que leurs droits soient reconnus et appliqués, et que leurs connaissances et leurs compétences soient respectées. Globalement,

l'ampleur et la diversité croissantes des groupes de défense de la nature—qu'il s'agisse de vastes mouvements sociaux, de jeunes, de nouveaux partenaires, de villes et de gouvernements locaux ou encore d'entreprises du secteur privé—sont d'autres raisons de se réjouir. Enfin, si nous voulons que se concrétisent les ambitions de l'humanité, la nature a un rôle essentiel à jouer. Les solutions fondées sur la nature (SfN) apportent des contributions importantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement, de sécurité alimentaire et de l'eau, d'allègement de la pauvreté, de réduction des risques d'apparition de futures pandémies et d'autres crises, de contribution à la santé et au bien-être et même de paix dans le monde. Il est important de conserver la nature non seulement pour elle-même mais aussi pour la quête d'un développement écologiquement durable.

Section 3: Nature 2030: une Union en action

Dans la prochaine décennie, l'UICN mobilisera autour du Programme Nature 2030 ses plus de 1400 Membres – États, organismes publics, peuples autochtones et ONG – son réseau de plus de 16 000 scientifiques et son Secrétariat. À travers cet appel à l'action mondial, nous nous engageons à apporter une contribution claire et démontrable aux Objectifs de développement durable, au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'aux efforts de reprise mondiale après la pandémie de COVID-19. Ensemble, nous construirons des partenariats et des coalitions innovants, tournés vers l'action, qui rassemblent nos Membres, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que le secteur privé dans la lutte contre deux des plus grands défis du 21^{ème} siècle – la crise de la biodiversité et la crise du climat – et nous rendrons compte de nos progrès au Congrès mondial de la nature de 2024. L'Union mettra à profit sa structure unique : générer les faits et connaissances scientifiques dont les décideurs ont besoin, forger la confiance et le consensus entre des groupes d'acteurs disparates, identifier des politiques réalisables et, surtout, encourager une culture de l'efficacité et de l'action pour accélérer des mises en œuvre rapides et durables. Elle créera des effets positifs, tangibles et concrets pour l'Humanité, les Terres, l'Eau, les Océans et le Climat en

suivant les cinq principes suivants vers des changements transformateurs :

- **Reconnaître** : et promouvoir une connaissance partagée des défis étroitement liés que le monde doit relever, le caractère urgent et les délais concernés, ce qui doit être fait à ce sujet et le rôle de chaque acteur, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, l'université, les peuples autochtones, les communautés, le secteur privé, les femmes et les jeunes. Mais aussi reconnaître que la nature est incroyable et que nous avons des champions qui, à tous les niveaux, travaillent inlassablement à la protéger et à la restaurer !
- **Maintenir** : l'importance de sauvegarder, conserver et utiliser durablement la biodiversité du monde et le patrimoine naturel et culturel, dans les zones clés pour la biodiversité et autres zones intactes.
- **Restaurer** : les conditions pour les espèces et les écosystèmes, et l'ensemble des avantages que la nature fournit à l'être humain et qui ont déjà été perdus ou dégradés, en capitalisant sur la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.
- **Soutenir** : le mouvement en investissant dans la nature et dans les personnes qui travaillent pour la conserver, avec des ressources financières, le développement des capacités et des connaissances, pour soutenir l'humanité et la planète par des moyens à la fois classiques et innovants.
- **Réconcilier** : l'être humain et la nature pour construire une culture de conservation source d'harmonie non seulement entre l'humanité et la planète mais, à travers la nature, entre les individus, les communautés et leur propre patrimoine.

Les interventions de l'UICN tiendront systématiquement compte d'un leadership et de partenariats inclusifs, comprenant les jeunes, les femmes et les filles, les peuples autochtones et les défenseurs de la nature ainsi que trois catalyseurs clés qui induiront les transformations prévues et décrites dans ce programme : i) l'application des technologies et données disponibles, y compris les utilisations innovantes ; ii) le pouvoir et l'influence de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public ; et iii) le levier de l'investissement et du financement

durables.

Section 4 Domaines de programme prioritaires

4.2 Les terres

Que savons-nous?

La biodiversité terrestre est en déclin à l'échelle mondiale et elle disparaît plus vite qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire de l'humanité. Environ 75% de la superficie émergée de la Terre est profondément modifiée, principalement pour la production alimentaire et la foresterie tandis qu'un tiers des sols de la planète sont dégradés ou en voie de dégradation, ce qui se répercute de façon négative sur la biodiversité, la productivité des terres, le stockage du carbone et le fonctionnement des écosystèmes. L'empiètement et l'exploitation non durable, souvent illégale, menacent les dernières populations d'espèces sauvages et les êtres humains qui en dépendent. En moyenne, environ 25% des espèces des groupes animaux et végétaux qui ont été évalués sont menacées. L'empreinte et l'impact toujours plus marqués des villes et de l'infrastructure exacerbent ces pressions, aggravant le risque d'extinction des espèces et la fragmentation et la perte des habitats, l'intégrité écosystémique et les services associés. En outre, beaucoup de ces impacts pourraient être exacerbés par la pandémie de COVID-19 et les réponses que lui apporte la société, l'investissement dans la reprise post-pandémique étant une excellente occasion de transformer suffisamment l'échelle de l'action en matière de conservation pour réduire le risque que des crises semblables ne se produisent à l'avenir.

Que faut-il faire?

Il faut, de toute urgence, protéger les paysages intacts et la biodiversité et améliorer l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes ainsi que la conservation et le rétablissement des espèces. Les régions nécessaires à la persistance de la biodiversité – les zones clés pour la biodiversité – doivent être conservées par la création d'aires protégées et d'autres mesures de conservation locales efficaces. Une gestion des paysages productifs, dont la conception aura été revue et améliorée, doit protéger la biodiversité et les services qu'elle procure. Les cadres réglementaires, ainsi que les mesures d'incitation et les investissements, doivent être réorientés vers une gestion des

terres et des systèmes alimentaires durables, fondée, non seulement sur des piliers éthiques, politiques et juridiques, mais aussi sur le principe de la fonction écologique inhérente des droits de propriété. L'urbanisation et la gestion doivent intégrer les solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, répondre à la demande d'eau, réduire les risques de catastrophe et protéger la santé et le bien-être de l'être humain.

Ambition

D'ici à 2030, l'état de la biodiversité est stabilisé dans des paysages urbains et productifs intacts. Les modèles classiques d'exploitation des terres et des ressources naturelles et les incitations perverses, y compris les droits de propriété sans reconnaissance des obligations environnementales, sont remplacés par des cadres intégrés pour la conservation et l'utilisation durable qui respectent et équilibrent efficacement les besoins de l'être humain et ceux de la nature.

Qu'allons-nous faire?

L'Union contribuera à cette vision en cherchant à atteindre les trois cibles d'impact suivantes :

1. Les écosystèmes sont maintenus et restaurés, les espèces sont conservées et rétablies et les zones clés pour la biodiversité sont sauvegardées.

L'UICN s'efforcera de soutenir la préservation des forêts primaires et autres écosystèmes terrestres et leur restauration en vue d'améliorer leur caractère intact, leur intégrité et leur connectivité ainsi que leurs avantages pour le bien-être de l'être humain. Nous lutterons pour mettre un terme au déclin des populations d'espèces, l'inverser et empêcher les extinctions; et nous aiderons à documenter et protéger les zones clés pour la biodiversité et autres sites d'importance particulière pour la biodiversité par la création d'aires protégées et l'application d'autres mesures de conservation efficaces et locales, remplissant les normes d'une conservation efficace et équitable. L'UICN s'efforcera de ramener l'utilisation et le commerce de la faune et de la flore sauvages à des niveaux durables et de lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages et de le réduire. Nous aiderons à faire cesser la perte de biodiversité causée par des espèces exotiques envahissantes, à la fois de manière réactive (par l'éradication et le contrôle des espèces exotiques envahissantes présentes) et proactive (en gérant

les voies d'introduction les plus importantes). Nous nous efforcerons de conserver la géodiversité, y compris dans les zones importantes pour leurs fossiles et autre patrimoine géologique. Des initiatives mondiales telles que le Défi de Bonn visant à restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées avant 2030, ainsi que l'investissement mondial sans précédent dans la reprise post-pandémique, offrent une occasion unique de renforcer la conservation de la biodiversité tout en restaurant les écosystèmes dégradés en plantant des espèces natives et en axant les efforts sur les espèces menacées au plan national ou mondial.

2. Les paysages productifs prospères sont durables et la valeur et les avantages de la nature sont sauvegardés à long terme.

L'UICN élargira son engagement avec les secteurs, public et privé, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, pour aider à restaurer et maintenir des services écosystémiques d'importance critique et la biodiversité dont dépendent la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle répondra, par des conseils et des orientations, aux demandes de plus en plus nombreuses des gouvernements et du secteur privé pour des stratégies viables soutenant les activités en milieu terrestre, les emplois verts et les moyens d'existence ruraux sans compromettre la biodiversité.

L'UICN fera mieux comprendre à la société l'importance de la biodiversité des sols et les stratégies de restauration, gestion et conservation de cette biodiversité dans le cadre de systèmes agricoles et d'exploitation des sols productifs. Elle s'efforcera d'améliorer la viabilité et la légalité des chaînes d'approvisionnement et du commerce qui, à leur tour, encourageront et récompenseront les progrès vers une neutralité en matière de dégradation des terres et une atténuation du changement climatique au niveau des biomes. Nous chercherons à réduire la fragmentation des habitats et à améliorer la connectivité écologique. L'UICN collaborera avec des secteurs à impact élevé pour établir des approches de gain net vis-à-vis de la biodiversité qui seront la norme standard des entreprises, tant au niveau de l'investissement que de la réglementation. Elle cherchera à réorienter les mesures d'incitation perverses, publiques et privées, vers des investissements dans les solutions fondées sur la nature.

3. La nature et l'être humain prospèrent dans les villes en apportant des réponses aux défis urbains et avec

une empreinte écologique durable.

L'UICN renforcera son engagement auprès des villes et améliorera ses travaux sur les dimensions urbaines de la conservation de la nature. Nous tirerons parti de la valeur de la nature dans les villes pour améliorer l'éducation, les loisirs et la santé et le bien-être de l'être humain. Nous lutterons pour améliorer la résilience aux défis que sont le changement climatique, les risques de catastrophe et de maladies, la sécurité alimentaire et l'eau propre et potable. Pour cela, il faudra soutenir la création et le renforcement d'aires protégées et conservées pour sauvegarder les zones clés pour la biodiversité à l'intérieur et à proximité des villes. À cet effet, il faudra promouvoir des solutions fondées sur la nature pour les défis urbains et intégrer les valeurs de la biodiversité dans les décisions des villes relatives à la planification et à l'aménagement urbain, notamment en mobilisant les indices naturels urbains. Il sera essentiel de mieux documenter et d'atténuer les impacts intégrés des villes à travers leurs chaînes d'approvisionnement. Enfin, l'UICN s'appliquera à réconcilier l'être humain et la nature.

SECTION 5: Leadership et partenariat

La tâche qui nous attend dans la prochaine décennie est colossale. Résoudre les crises mondiales jumelles du changement climatique et de la perte de biodiversité ne peut plus être remis à plus tard. De même, l'action pour le climat et la biodiversité doit aller de pair avec l'optimisation de la contribution de la nature à la réalisation des Objectifs de développement durable. C'est là qu'intervient le pouvoir collectif de l'Union travaillant de concert avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les défenseurs de la nature et le secteur privé. C'est tout particulièrement le cas dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des investissements de la société pour la reprise post-pandémique. Simultanément, il faudra reconnaître, mobiliser et tirer parti du leadership de multiples sources, y compris les groupes dont les voix sont rarement suffisamment entendues : les jeunes, les peuples autochtones et les femmes et les filles. L'Union encouragera le leadership des jeunes en facilitant la représentation des jeunes dans les processus décisionnels et les arrangements de gouvernance. Elle encouragera les partenariats intergénérationnels qui offrent des possibilités de mentorat et d'apprentissage. On dit souvent des jeunes qu'ils sont les

leaders de demain, mais pour l'UICN, ils sont les leaders d'aujourd'hui et en conséquence, elle donnera la priorité à l'autonomisation d'ambassadeurs de la jeunesse et de mouvements dirigés par des jeunes. Les peuples autochtones étant aujourd'hui reconnus comme groupe officiel et distinct parmi les Membres de l'Union, l'UICN collaborera avec les peuples autochtones Membres pour faciliter l'élaboration de leur réponse autodéterminée à ce Programme qui leur appartiendra et qu'ils conduiront. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une approche semblable à celle utilisée par l'UICN avec les peuples autochtones Membres dans la période 2016-2020, approche qui sera élargie. Les effets de la dégradation des écosystèmes, de la perte de biodiversité et du changement climatique touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des communautés vulnérables et démunies et des sociétés marginalisées. Les études montrent que la discrimination, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes prévalent là où le tissu social est érodé par la perte et la dégradation des ressources environnementales. En conséquence, l'Union veillera à ce que la voix des femmes et des filles soit entendue tout au long de l'application de ce programme, en leur créant l'espace nécessaire pour défendre non seulement la protection de leurs droits mais aussi leur rôle critique en tant qu'agents du changement aux niveaux local, national et mondial. L'UICN encouragera la diversité des leaderships, poursuivra aussi ses partenariats existants et explorera des collaborations nouvelles et innovantes avec un plus large éventail de parties prenantes. Nous serons actifs dans tous les secteurs, en contact avec ceux qui ne partagent peut-être pas nécessairement les valeurs de l'Union, pour promouvoir un dialogue constructif et trouver des domaines d'intérêt commun, dans le but de construire des coalitions déterminées à faire en sorte que la nature ait la meilleure chance possible de se rétablir et de prospérer dans l'intérêt et pour le plaisir des générations futures. En résumé, en exécutant le Programme Nature2030, l'UICN s'efforcera de faire naître une volonté politique plus claire, des partenariats et des leaderships engagés et innovants, à tous les niveaux, en mesure d'adopter et d'aider à appliquer les changements requis à l'échelle de l'économie mondiale et de toute la société, pour préserver notre monde naturel et ses contributions à l'humanité. • Lire le programme complet : <https://portals.iucn.org/library/node/49290>

Jobs & co.

PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

PRIX PATHFINDER : NOMINATIONS

La deuxième édition du prix Pathfinder mettra en lumière des sites qui démontrent les meilleures réussites et innovations de co-bénéfices de la conservation et du développement durable en ce qui concerne la santé, le climat et la gestion des terres. Les réunions des trois Conventions de Rio (CDB COP 15, CCNUCC COP 26 et CNULCD COP 15) devant avoir lieu en 2021 et 2022, des lauréats seront sélectionnés dans quatre catégories et présentés lors des conférences.

Les sites éligibles pour le prix Pathfinder comprennent les aires protégées officielles ainsi que les aires souvent appelées « autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) ». Ces sites comprennent :

- Les territoires et aires gérés par les peuples autochtones et/ou les communautés locales pour maintenir des écosystèmes naturels ou proches de la nature.
- Les aires conservées à titre privé, qui sont gérées avec un objectif de conservation spécifique, mais qui ne sont pas reconnues comme des aires protégées par la législation nationale.



- Les terres et les eaux militaires, ou des portions de terres et d'eaux militaires, qui sont principalement gérées à des fins de défense, mais avec des objectifs secondaires spécifiques axés sur la conservation de la biodiversité.

Date limite pour soumettre une nomination : 15 juillet 2021 à 12h00 CEST (Europe).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Pour remplir le formulaire de nomination, [cliquez ici](#).

OFFRES D'EMPLOI

Directeur des opérations au Parc national Nouabalé-Ndoki @ WCS

Où ? Bomassa, République du Congo

Date limite de candidatures :

31 juillet 2021

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

Deputy chief of Party @ WCS

Où ? Bukavu, République démocratique du Congo

Date limite de candidatures :

31 juillet 2021

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

Coordinateur de programme SWM @ WCS

Où ? Epulu, République démocratique du Congo

Date limite de candidatures :

1 août 2021

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

CONTACTS - PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@papaco.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
madeleine.coetzer@iucn.org

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO
 // Chargée de programme PAPACO - Liste Verte
 // Chargée de programme PAPACO - MOOC
 // Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial
 // Chargée de programme PAPACO - Communication